

A close-up photograph of an olive branch with several dark, ripe olives. The leaves are green and elongated. The background shows a clear blue sky and a blurred landscape of olive trees.

# LE CABRIEROIS

4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2016

N° 71

**LE MOT DES ELUS**

**PAGE 3**

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

**PAGE 4**

**TRAVAIL DES COMMISSIONS**

**PAGE 12**

**INFORMATIONS GENERALES**

**PAGE 16**

**LA VIE SCOLAIRE**

**PAGE 23**

**HISTOIRE ET MEMOIRE**

**PAGE 24**

**LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS**

**PAGE 27**

**LA VIE ÉCONOMIQUE**

**PAGE 36**

*Le CABRIEROIS*

*Bulletin trimestriel de la commune de Cabrières*

*4<sup>ème</sup> trimestre 2016 N°71*

*Directeur de la publication : Jacques GUELTON.*

*Rédactrice en chef : Françoise POBEL Comité de rédaction : Denis MALLET, Philippe TRINQUIER.*

*Conception et maquette : Philippe TRINQUIER*

*Imprimé en 300 exemplaires par*

*IMPACT IMPRIMERIE St Gély du Fesc.*



*Photo de couverture :*

Variété Olivière. Trinquier Philippe Novembre 2016

# LE MOT DES ELUS

## Chronique d'une mort annoncée

Nous assistons en ce moment-même, impuissants et consternés, à ce qui pourrait bien être l'agonie de notre commune.

Sous les coups de boutoirs aveugles et obstinés d'un Etat d'autant plus autoritaire et omniprésent que ses caisses sont vides, la commune, cet échelon le plus vivant et le plus pertinent de notre démocratie, ce lieu essentiel de l'exercice d'un pouvoir de proximité auquel nous tenons tant, se vide progressivement et désormais inexorablement de toute sa substance.

Les mesures législatives et réglementaires se succèdent à un rythme forcené :

La loi ALLUR d'abord qui a fini par imposer de nouveaux découpages territoriaux sans concertation aucune des élus locaux (nouveaux découpages cantonaux, régionaux, regroupements de certaines intercommunalités et agglos, création des métropoles).

La loi NoTRE ensuite qui organise de façon obligatoire les transferts de compétences des communes aux communautés de communes (urbanisme, eau et assainissement) et les prises de compétences nouvelles pour les intercommunalités. Le cas du nouveau bloc de compétences obligatoires à assumer par les intercommunalités est d'ailleurs l'illustration parfaite d'une dérive étatique vers une certaine forme de « démocratie » : si d'ici le 31 décembre 2016 la totalité des communes constituant l'intercommunalité n'a pas délibéré sur la minuscule marge de manœuvre qui leur est proposée, alors au 31 mars 2017 la totalité du bloc de compétences prévu par la loi sera affectée sans autre forme de procès à la communauté de communes, avec à la clé une mesure de rétorsion, la suppression de la dotation spécifique prévue par l'Etat (environ 350.000€ pour ce qui concerne la CCC !).

La loi GEMAPI, qui organise le transfert de compétences vers les communautés de communes pour tout ce qui concerne les risques liés aux inondations est plutôt une bonne loi, compte tenu des conséquences des aléas climatiques auxquelles nous sommes confrontés. Elle n'en est pas moins encore une fois un exemple du comportement méprisant de l'Etat : le transfert de compétences se faisant sans transfert de crédits, les intercommunalités seront autorisées à lever un impôt nouveau pour financer leurs actions, jusqu'à hauteur de 40 € par habitant ; au vu de l'énormité des travaux à entreprendre, on peut penser qu'à l'arrivée nous ne serons pas loin d'atteindre ce plafond !

On voit donc très clairement que le nouvel échelon de pouvoir le plus proche des citoyens sera la communauté de communes, à son corps défendant d'ailleurs puisque les élus communautaires sont tous

des élus communaux dont aucun n'aspire à de tels bouleversements. Or, ce qui se dessine à ce niveau est aussi très inquiétant ; à une échéance de moins de dix ans et pour faire face au pouvoir exorbitant des métropoles et des agglos, les communautés de communes devront se regrouper (pour ce qui nous concerne probablement avec la moyenne vallée de l'Hérault et le Lodévois-Larzac, peut-être même avec le Grand Orb), un nouveau mode d'élection des élus communautaires s'imposera alors au détriment de l'actuel système de représentation par commune et par tranches démographiques (probablement le scrutin de liste, avec le risque donc que certaines petites communes ne soient plus directement représentées...) et les tendances centralisatrices s'exprimeront pleinement, accentuant gravement le mitage de nos territoires ruraux.

Pour les élus et les citoyens de base qui veulent peser dans le projet de développement de notre territoire tel qu'il est en train d'advenir, la voie est donc désormais étroite : il devient dès maintenant absolument nécessaire de s'impliquer fortement au niveau intercommunal pour s'assurer que l'objectif partagé de qualité de vie soit partout réalisé dans le cadre de l'aménagement équilibré et harmonieux de notre petit territoire.

Nous vivons décidément des temps vertigineux !

L'Etat providence, aujourd'hui impécunieux, devient l'Etat pénitence ; notre République doit d'évidence être refondée ; notre système de démocratie représentative ne fonctionne plus ; nos élus sont presque tous mal élus (voir les taux d'abstention) et, sentant bien leur fragilité, se complaisent souvent dans une langue de bois qui n'a d'autre objectif que d'agiter, devant nos yeux ébahis par une telle désinvolture, les fauxsemblants destinés à asseoir leur pouvoir.

Cette situation est globalement potentiellement explosive. Ne nous étonnons plus désormais que partout dans le monde se lève un vent de tempête qui pourrait bien tout emporter. Nos vieilles démocraties, minées par tant de turpitudes, ne sont plus considérées comme la référence absolue par des peuples écoeurés par un si grand nombre d'hypocrisies et de mensonges, écrasés aussi par un libéralisme outrancier qui oublie les classes moyennes et les petites gens, désesparés enfin devant la comédie à laquelle se livrent toute honte bue les élites qui ne sont au pouvoir que pour mieux le conserver.

Alors, devenons tous des insoumis ; mais, par pitié, ne nous « trumpons » pas de chemin !

Denis MALLET

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ETAT CIVIL

**Nous présentons nos condoléances aux familles et amis de :**

- ☞ Monsieur TOURNIER Henri 87 ans, décédé le 01 octobre 2016 à BEZIERS.
- ☞ Madame DEHAIS Jacqueline 64 ans, décédée le 06 décembre 2016 à MONTPELLIER.
- ☞ Monsieur NOEL Jacques 89 ans, décédé le 09 décembre 2016 à CABRIERES.

## AU FIL DES CONSEILS

### Délibération du 05 Septembre 2016

- ☞ Adhésion à la convention de mise à disposition auprès de la commune, du pôle médecine préventive du CDG34.

### Délibérations du 03 Octobre 2016

- ☞ Modification statuts 3C. Compétences optionnelles « eau » et « assainissement ».
- ☞ Adoption de la convention d'entretien (RD15-PR31+990 à 32+071) devant la mairie.

## VOEUX A LA POPULATION

Monsieur le Maire et le conseil municipal convient la population à la cérémonie des vœux le samedi 21 janvier à 18 h à la salle des fêtes, suivie d'un apéritif.

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

**Pour voter, les demandes d'inscription sur les listes électorales devront être effectuées en Mairie jusqu'au 31 décembre 2016. Les inscriptions déposées en 2016 permettront de voter à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017.**

Les électeurs ayant également changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à signaler leur nouvelle adresse en Mairie avant le 31 décembre 2016.

### **CALENDRIER ELECTORAL**

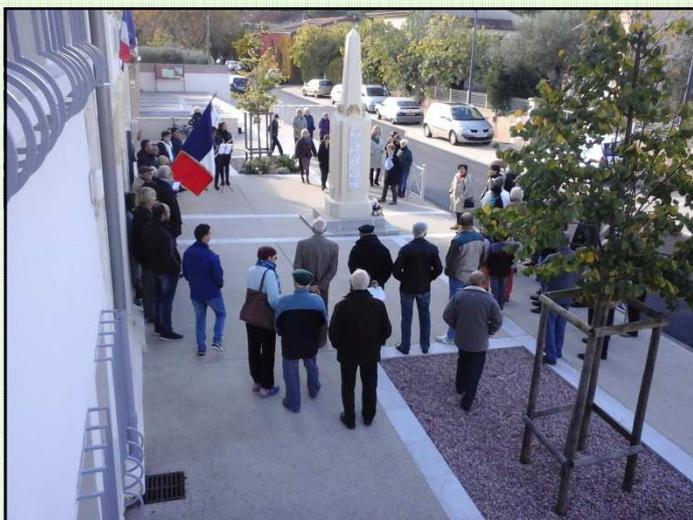
**Présidentielle :** 1<sup>er</sup> tour : 23 avril 2017  
2<sup>nd</sup> tour : 07 mai 2017

**Législatives :** 1<sup>er</sup> tour : 11 juin 2017  
2<sup>nd</sup> tour : 18 juin 2017

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2016



Les cérémonies du 11 novembre ont commencé par le dépôt d'une gerbe par le conseil municipal entouré d'habitants du hameau au cimetière des Crozes .

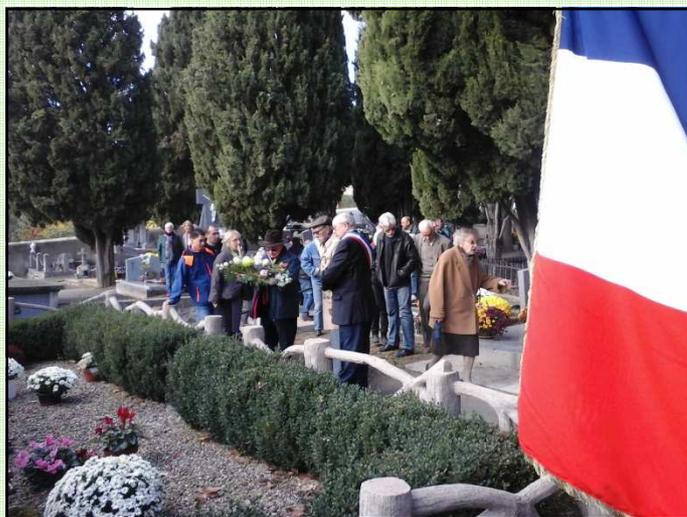


C'est ensuite autour du monument aux morts en présence de l'école de musique de Caux, que se sont réunis de nombreux Cabriérois.

Après le dépôt d'une gerbe et les discours de Jacques GUELTON, Maire et de Francis GAIRAUD, représentant l'association des anciens combattants, le cortège s'est rendu au cimetière.

C'est au carré des corps restitués qu'une gerbe a été déposée, par les représentants de l'association des anciens combattants.

Cette cérémonie s'est terminée dans la salle du conseil autour du vin de l'amitié.



## HOMMAGE A PAUL AMBERT

Décédé le 21 Septembre 2016

Je souhaite associer l'image de Paul aux paysages de la vie.

Avec lui, tout est paysage.

Le Paysage de sa jeunesse, riche, tumultueuse, complexe et ardente, qui détermine un être au caractère affirmé, persuasif et déjà combatif. C'est dans cette jeunesse qu'il acquiert les bases de son expérience, celle qui le guide dans son parcours de vie.

Très vite Paul s'intéresse aux paysages qui l'entourent, un des premiers et des plus importants est celui du Minervo, puis vient celui de Cabrières-Péret, ces régions qu'il affectionne tout particulièrement. Il y puise les éléments qui par sa curiosité, son besoin de comprendre et son envie de savoir, font de lui le grand chercheur que nous connaissons tous. Mais surtout Paul s'intéresse avant tout aux paysages humains, à ses contemporains, mais aussi à ceux du passé et surtout à ceux qui pour lui sont le futur.

Les paysages du passé, Paul les aborde dans de nombreux domaines. Il commence sa carrière bien jeune et en dehors du savoir académique, par la réalisation de fouilles dans les grottes d'Aldène et de Bize. Puis il y a bien sûr cette belle révélation, celle de la découverte au mois de mai 1967 du

mammouth dans la frise gravée de la grotte d'Aldène. Travaux révélateurs qui fixent à jamais sa passion pour l'archéologie et pour cette caverne. Ensuite c'est vers les paysages naturels qui l'environnent que Paul s'interroge. Il s'attache à décrypter les éléments qui lui permettent de comprendre les grands principes d'érosion et propose de subtiles interprétations révolutionnant les schémas classiques. Paul construit pour les autres, sur les bases du travail des autres et avec le plus profond respect des autres.

Paul c'est surtout pour beaucoup d'entre nous, l'Homme des paysages scientifiques. Si on doit donner la définition d'un chercheur, Paul en résume toutes les facettes. Il nous apprend que toute la démarche scientifique doit être construite à partir de ce qui a déjà été fait, qu'ensuite il faut observer et après proposer. Paul est un chercheur étonnant, éclectique, au travers d'un savoir acquis inimaginable. Paul nous apprend qu'un paysage est multiple et que pour le comprendre il faut sortir de l'élément de la recherche, regarder plus large, plus loin, plus intelligemment. Il faut avoir une approche naturaliste, comprendre toutes les composantes d'un paysage avant d'avoir la prétention d'en expliquer une seule. Cette

construction Paul se l'applique au quotidien malgré les difficultés d'une telle mise en place. Il nous apprend aussi le travail collectif, non pas le collectif institutionnel qui consiste à associer bout à bout les œuvres médiocres de prétendus chercheurs trop spécialisés dans leurs domaines fermés, mais bien le collectif du terrain, celui de tous ces chercheurs qui là, au bord de la terre ou dans la grotte vont mutuellement s'interroger sur tels ou tels éléments, vont discuter, partager, échanger, confronter et pour terminer tous publier ensemble, dans un texte commun, les résultats de ces échanges. Quand les parois de la grotte d'Aldène parlent, elles restituent, outre les plus grands moments d'amitiés qui y résonnent encore, un modèle de travail pour les générations à venir. Mais le plus formidable chez Paul se trouve dans ses idées de génie, ces visions qu'il a, toujours un coup d'avance. Quand il travaille à résoudre une question, son esprit est déjà à la question suivante. Il enchaîne les interrogations, argumente, propose et affirme dans un rythme difficile à suivre. Parfois agaçant dans cette avancée qui bouscule, on a beau s'y opposer, il gagne encore et force est aujourd'hui de constater qu'il a quasi toujours raison. Ca c'est Paul !



Paul est un chercheur pluridirectionnel, mais quand on regarde dans le détail on s'aperçoit que tout ce qu'il fait s'accorde, s'imbrique et se construit. Presque 500 titres publiés et une carrière d'acquis scientifiques que je résume honteusement à quelques lignes : un travail acharné sur l'érosion des paysages avec l'impact de l'éolien, le rôle de l'hydrographie et bien sûr l'approche globale du milieu karstique dans ses nombreux aspects.

Paul, c'est aussi une recherche sur notre passé, cette passion qu'il a pour l'art pariétal paléolithique. C'est grâce à sa perspicacité, sa richesse d'analyse et de déduction, que les gravures de la grotte d'Aldène sont datées parmi les plus vieilles du monde. Analysant les anciennes publications, il révèle le district minier de Cabrières-Péret, le place grâce à ses nombreuses découvertes parmi les plus anciens centres métallurgiques européens reliant l'Europe du sud à celle du nord et l'est dans ce grand arc méditerranéen qui lui est si cher.

Paul, c'est aussi cette passion pour le mégalithisme, ses thèses osées qui se vérifient par son acharnement à comprendre. Il y a aussi ses fines observations sur les mobiliers et les comportements anciens qui remettent

en cause très tôt les schémas chrono culturels de la fin du Néolithique. Autant de domaines que Paul embrasse et réunit avec toujours la même passion et la même volonté d'avancer. Dans l'aboutissement de son travail, il sait lier toutes les composantes de la géomorphologie avec celles de l'archéologie. Aujourd'hui peu de personnes savent que cette géniale « Géo-archéologie » que l'on trouve dans la bouche de tous les nouveaux chercheurs et sans laquelle on n'ose plus fouiller un site, sans Paul elle n'aurait jamais existé. Il en est l'artisan, le meneur et ce n'est que de son enseignement que cette discipline se développe aujourd'hui.

Paul est aussi l'homme qui sait rassembler quand il faut agir, être efficace. A l'échelle locale il fonde l'Association Aldène car il sait que c'est le seul moyen de conserver ce site remarquable qui regroupe 500 000 ans d'histoire de notre planète. Il fonde l'Association des Amis de Cabrières qui devient son outil institutionnel et qui pérennise son œuvre car il le confie à cette jeunesse qu'il aime tant et dans laquelle il croit passionnément. Paul est aussi l'europpéen qui construit ce vaste programme de l'Espagne de Salvador à l'Allemagne de Christian, pour connaître la genèse de cette

métallurgie multimillénaire qui donne notre monde d'aujourd'hui. Paul est partout, sollicité par tous, Paul répond toujours présent.

Mais Paul a aussi un paysage méconnu de beaucoup. Paul est à lui seul un véritable paysage Humain avec toutes ses composantes. Paul fait des choses inimaginables, acquiert une expérience que 100 vies ne nous permettraient pas d'approcher.

Paul a une volonté exceptionnelle, une volonté sûrement puisée dans la maladie, cette maladie contre et avec laquelle il avance, y puisant de façon paradoxale plus d'énergie que ce que la nature essaye de lui en enlever. Bien sûr, ce combat il ne peut l'asseoir que grâce à Martine, toujours présente, toujours là pour assumer ce que Paul laisse au bord du chemin. Ensemble ils construisent la forteresse que nous pensions tous imprenable. Marion apporte le renfort de jeunesse, la fierté de ses parents et l'incroyable motivation qu'elle donne à Paul. Dans le paysage humain de Paul sa famille lui est indispensable. Mais Paul ouvre cette famille, partage avec elle un entourage riche et varié, l'ampleur de ses passions qui ne se limitent pas aux seuls buts de ses recherches.

Paul aime tout et tout le

monde, mais il sait son temps compté et mieux vaut ne pas se mettre au travers de son chemin de façon stupide, car il passe, son envie de savoir et de partager l'emporte sur la stupidité et les quolibets. Paul est très respectueux du passé et du travail réalisé. Il sait que les bases ainsi constituées, même si elles sont dépassées, sont les seules qui permettent d'avancer. C'est ce qu'il nous apprend. Mais dans le paysage humain de Paul il y a une valeur exceptionnelle. Combien sommes-nous ici qui bénéficions de sa volonté de transmettre et de regarder vers l'avenir, cet avenir auquel il croit. Combien d'entre-nous remote-t-il ? Et ceux qui veulent tout arrêter que Paul remet en selle, trouvant toujours le mot qui corrige la situation de désespoir. Paul répond à toutes nos questions, souvent même avant qu'elles ne lui soient posées. Pour Paul, peu importe l'âge, l'origine ou l'avenir, ce qui compte c'est la motivation et la volonté de travailler, de se construire. Passées ces barrières, Paul ouvre son cœur, sa bibliothèque, son amitié, sa vie.

De cette richesse d'acquisition, d'observation et de création, Paul constitue le paysage de sa vie au sein duquel nous sommes toutes et tous ses composantes.

Paul le méditerranéen, passionné de goût, de couleur et d'Italie. Aujourd'hui Paul prend encore un coup d'avance comme à son habitude, mais celui là, il a du mal à passer. Nous ne pouvons plus en discuter avec lui, nous opposer à ce départ qui sera toujours prématuré. Avec Denis, ils sont sûrement entrain de refaire la Garrigue, et ils doivent bien se marrer en nous regardant. Paul, notre référence si essentielle, ce monument de réponse à nos moindres interrogations va désormais s'inscrire dans ce passé si respectable, si respecté. Mais Paul ne peut que demeurer parmi nous. Cette notion de paysages qui lui était si chère,

si essentielle à ses yeux, va nous permettre de toujours le retrouver, de continuer...

A partir d'aujourd'hui, nous tous, lorsque nous regarderons les paysages qui s'ouvrent à nous, nous penserons à Paul, car son visage avec ce sourire qui lui était si caractéristique, viendra en filigrane se surimposer à la beauté de la terre qui nous entoure, celle que Paul aime. Ce sera là le plus bel hommage que nous pourrons lui rendre.

Adieusias Paul, te cal contouhnar lou camin, demouroras den nostre còr

Philippe GALANT

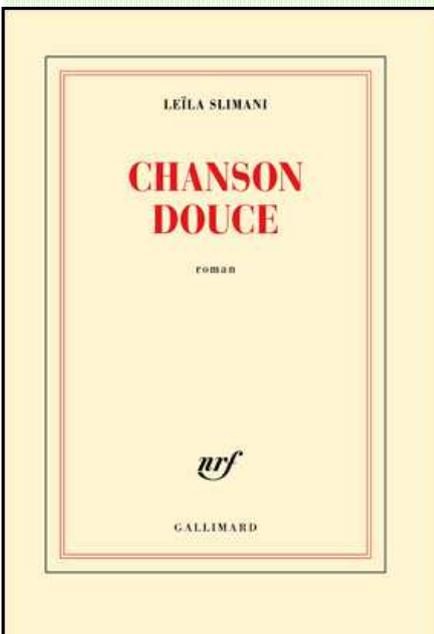
Service régional de l'archéologie et de la connaissance du patrimoine (DRAC)





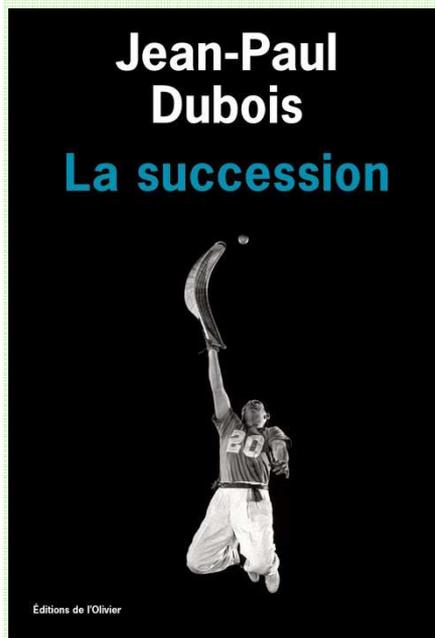
440 livres (romans, documentaires enfants, adultes, albums et bandes dessinées) changés à la DDLL et plus d'une vingtaine de nouveautés achetées, nos étagères se sont renouvelées. Parmi tous les titres, le choix a été difficile ; nous vous proposons :

- le Goncourt : *Chanson Douce* de Leïla Slimani, un huis clos magistral et terrifiant autour d'une mère de famille et d'une baby-sitter meurtrière. Avec ce second roman, Leïla Slimani entre dans le classement des meilleurs livres de l'année.

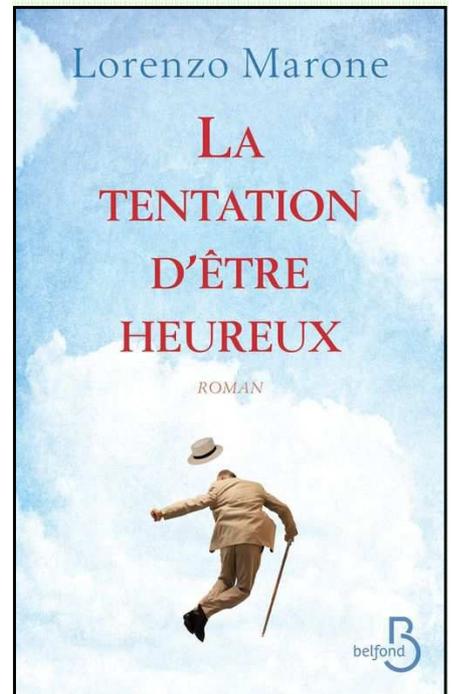


- *La Succession* de Jean-Paul Dubois : Paul, le personnage principal, vit à Miami dans le bonheur : son métier, joueur professionnel de pelote bas-

que, une femme, des amis...Jusqu'au 20 décembre 1987, ce jour-là, il apprend, du Consul de France, le suicide de son père, Adrian, fameux généraliste de Toulouse. Il doit organiser la succession tant personnelle que professionnelle de son père. Dans les tiroirs, Paul découvre de curieux carnets... *La Succession*, un beau livre empreint de mélancolie, d'émotion mais aussi d'humour.



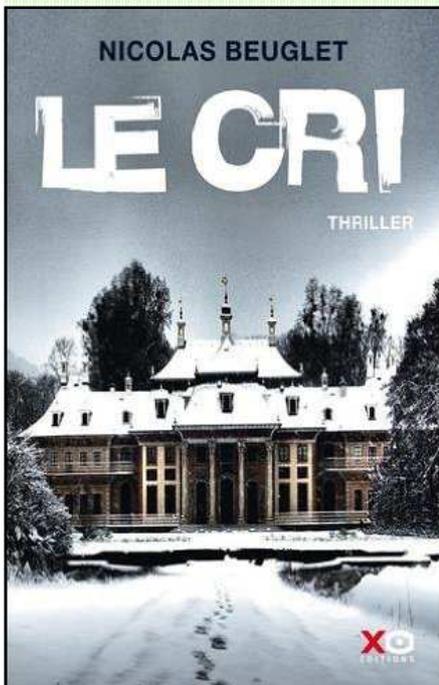
- *La tentation d'être heureux* de Lorenzo Marone est l'histoire d'un vieux monsieur de 77 ans, Cesare Annunziata, qui a le cruel sentiment d'avoir râté sa vie. Un jour, il entend une violente scène conjugale et secourt la victime, la belle Emma, sa voisine, quite à mettre "les pieds dans le plat".



- Serge Joncour a reçu le prix Interallié pour *Repose-toi sur moi* : un formidable roman autour de la rencontre de 2 solitudes, celle de Ludovic, enfant de la campagne et qui travaille dans le recouvrement de dettes en banlieue parisienne et celle d'Aurore, jolie styliste, mal dans sa peau de "working girl".

Serge Joncour observe le monde où chacun peut "tomber"; reste la passion comme unique sauvetage. L'auteur brosse un tableau pas toujours optimiste mais avec ce génie de l'écriture qui pique le détail et séduit le lecteur.

Pour frissonner, vous pourrez lire *Intimidation* de Harlan Coben dont le talent consiste à faire de ses personnages des doubles de nous-mêmes. La plupart ont un bon fond et respectent les lois ; pourtant, il suffit d'un grain de sable pour que la belle mécanique se grippe. Dans *Intimidation*, entre drame et humour noir, entre suspens et comédie macabre, l'auteur nous rappelle que la sagesse populaire " toute vérité n'est pas bonne à dire " s'applique toujours en notre époque où les réseaux sociaux s'imposent.



Dans *Le cri* de Nicolas Beuglet vous suivrez les pas de la redoutable inspectrice, Sarah Geringën, qui doit enquêter sur le décès d'un patient

dans un hôpital psychiatrique d'Oslo.

Pour des lectures moins angoissantes, vous choisirez *Face à la mer* de Françoise Bourdin qui aborde un problème dont on parle souvent : "le burn-out" ; on disait autrefois, la dépression. Françoise Bourdin s'est documentée auprès de psychologues et traite un sujet sensible avec délicatesse.

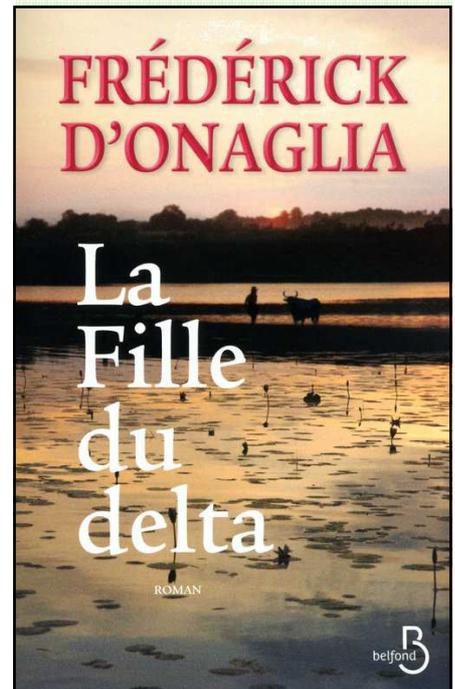
*L'arbre à promesses* de Sylvie Ongenae explore les sentiments humains, avec les 2 personnages, Pierre et Marie, dans les années 80, en Limousin.

Avec Alain Delage, dans *L'ombre de la garrigue* c'est dans le Gard que nous voyageons. L'auteur propose un roman dense qui évoque le thème de la désertion dans le contexte de la guerre de 14-18 et de ses lendemains.

*Le Goût du soleil* de Christian Laborie est une grande fresque cévenole, un roman sur l'exil, la fraternité, l'engagement, les tourments du cœur.

Dans les romans du terroir, nous vous faisons découvrir Frédéric D'onaglia pour qui la Provence est une source d'inspiration inépuisable ;

l'auteur habite aujourd'hui à La Grande-Motte et a publié une douzaine de livres, parmi lesquels *La fille du Delta*.



Nous prenons bonne note des livres que vous désirez ; mais parfois il faut être très patient car ce sont des ouvrages très demandés auprès de la DDLL . Nous espérons la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques au sein de la communauté de communes du clermontais pour un service plus rapide.

Nous vous souhaitons des lectures passionnantes; passez d'agréables fêtes de fin d'année. Nous vous présentons tous nos vœux pour 2017.

Les bénévoles

L'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Hérault offre un conseil gratuit, indépendant et neutre sur les **questions juridiques, financières et fiscales relatives à l'habitat et au logement**, grâce à la contribution financière du Conseil Général et des collectivités locales, le Ministère du Logement, les professionnels du logement, les bailleurs sociaux, les organismes d'intérêt général, les représentants des usagers et des familles.

### LA LOCATION

#### Vous êtes propriétaire bailleur

• Vous souhaitez mettre un logement en location. Quelles garanties prendre ? Connaître la fiscalité du bailleur ? Que faire en cas d'impayé ? Comment réagir et quelles procédures suivre ? Quelles aides pour améliorer le logement ?

*o L'Adil vous répond sur vos droits et vos obligations.*

#### Vous êtes locataire

• Vos questions concernent le bail, le loyer, les charges, le dépôt de garantie, l'état des lieux, les réparations, des difficultés de paiement...

*o L'Adil vous répond sur vos droits et vos obligations.*

- A Montpellier (4 bis rue Rondelet) du lundi au vendredi de 9h à 12h30
- A Béziers (30 Avenue Gambetta) le mardi et le jeudi de 9h à 12h30
- A Sète (17 rue Pierre Sépard) le mardi de 9h30 à 12h30

### L'ACCESSION A LA PROPRIETE

• Vous souhaitez devenir propriétaire ?

*o L'Adil répond à toutes vos questions sur le financement et les aides dont vous pouvez bénéficier (PTZ...), vous propose d'établir en toute neutralité un diagnostic de financement et vous conseille sur les financements adaptés à votre projet (prêt, prêt à taux zéro, aides diverses ...)*

### L'AMELIORATION DE L'HABITAT

• Vous souhaitez améliorer votre habitat, faire des économies d'énergie, connaître les aides financières et fiscales

*o L'Adil vous informe sur subventions de l'ANAH, prêts aidés, éco-subvention, crédits d'impôts, aides locales...*

### LA COPROPRIETE

• Vous êtes copropriétaire et vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre règlement de copropriété, les assemblées générales, les charges, les travaux....

*o L'Adil vous informe sur les règles régissant la copropriété, financements et aides aux travaux des parties communes...*

### VOUS SOUHAITEZ RENCONTRER UN CONSEILLER DANS VOTRE COMMUNE OU UNE COMMUNE PROCHE DE LA VOTRE

Les conseillers de l'Adil vous reçoivent sur rendez-vous à :

o MONTPELLIER o AGDE - PEZENAS o CLERMONT-L'HERAULT - GIGNAC o SETE - FRONTIGNAN o LUNEL - MAUGUIO - LA GRANDE MOTTE o BEZIERS - MAUREILHAN - SERIGNAN - SERVIAN o LO-DEVE

### NOUS CONTACTER ET PRENDRE UN RENDEZ-VOUS

**En composant le 04 67 555 555 (Taper 3)**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h

**Sur notre site internet** ([www.adil34.org](http://www.adil34.org)), vous trouverez des informations pratiques sur le logement (actualités législatives, notes juridiques, modèles de lettres, études socio-économiques...)

### L'ADIL, C'EST AUSSI...

Une information juridique au téléphone :

• Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h, au **04 67 555 555 (taper 1)**

Une réception sans RDV pour les questions locatives :

# TRAVAIL DES COMMISSIONS

## Travaux-Bâtiments-Voirie-Réseaux



Après les vendanges, nous avons procédé au reprofilage complet du tablier du pont d'Escourbiau. Les travaux réalisés en une matinée par la société EIFFAGE ont permis de rendre rapidement le pont à la circulation.



Le City a été refait. Le litige a été enfin réglé avec la société qui a changé la totalité du sol. Le résultat est désormais satisfaisant.

Les travaux de voirie devant la mairie sont maintenant terminés. Après la réfection complète du réseau d'eau par nos employés municipaux (1), c'est en partenariat avec l'agence départementale des routes que la suite du projet a pu voir le jour. Ce chantier, réalisé par l'entreprise COLAS, a nécessité la pose temporaire de feux de signalisation et par deux fois 1 jour de fermeture. Dans un premier temps, ce sont les places de stationnement et les trottoirs en béton désactivé qui ont été réalisés (2), ce fut ensuite la chaussée en enrobé (3) et enfin la pose d'une résine gravillonnée uniformisant tout l'espace (4). Reste la pose de quelques barrières et potelets afin d'éviter le stationnement anarchique que certains ont rapidement adopté.



Comme vous avez pu le constater de visu, de nombreux travaux concernant la voirie départementale ont été réalisés ce trimestre sur notre commune. Ce sont tout d'abord les parapets, surplombant le ruisseau des Cavies, qui ont été totalement reconstruits. En accord avec l'agence départementale, nous avons pu conserver une partie des vieilles pierres du pont, qui font partie du patrimoine de la commune. Les plus usées ont été remises, dans la cour de la cave coopérative et seront réutilisées.

Ensuite, il a été procédé à l'abattage des 9 platanes de la rue de l'église.



Détériorant fortement la route départementale, ainsi que les trottoirs, ils ont dû être coupés dans l'optique de la réfection des réseaux (eau, égouts, électricité et téléphone). Vieux de plus d'une centaine d'années, ils avaient été précédés dans les années 50 par la disparition de ceux implantés dans la partie basse de la rue de l'église. Avec leur abattage, c'est un pan de la mémoire de Cabrières qui disparaît !

Pour la Commission.

Trinquier Philippe

## Communication

Comme nous vous l'avions dit dans nos précédentes éditions du Cabriérois, les services techniques ont procédé à la pose de nouveaux panneaux d'information. Afin de bien séparer ce qui est de l'information Municipale et ce qui est de l'information associative, c'est chaque fois deux modules qui sont venus remplacer les anciens panneaux, trop petits très souvent et en très mauvais état pour la plupart. Désormais, finies les punaises et les agrafes, c'est avec du ruban adhésif que devront être fixées les informations.



Panneaux place de la liberté

Nous avons aussi décidé d'inclure à ce bulletin municipal une plaquette de 12 pages détachables qui concerne l'exposition réalisée à l'initiative de la commission culture et patrimoine de notre commune lors de la journée 2016 du patrimoine.

La mise en page a été réalisée par le service communication de la Communauté des Communes du Clermontois.

Pour la Commission.

Trinquier Philippe

## Culture

### Journées européennes du patrimoine sur le thème : Patrimoine et citoyenneté.

L'exposition sur l'histoire de la Mairie et des élus de Cabrières organisée à cette occasion a permis de retracer les étapes importantes des lieux mais aussi des symboles de la République.



Cette exposition, réalisée par Philippe Trinquier et Guy Desalase a été mise en page et imprimée par le service communication de la CCC.

Vous en trouverez un exemplaire en livret dans le Cabriérois.

### Le Trésor

Après ses deux résidences d'infusion à Cabrières, Catherine Anne a écrit trois pièces courtes.

La première a été mise en scène par Fabien Bergès et jouée par quatre acteurs.

Le 5 octobre elle a été présentée trois fois le matin au théâtre Le Sillon et en soirée à Cabrières.

A Cabrières, 50 personnes ont assisté à ce spectacle.

Une fiction, inspirée des rencontres, des ballades et des séjours de Catherine Anne à Cabrières.

Avec émotion, humour, sen-

sibilité mais aussi réalisme ont été abordés les thèmes de la transmission, de l'héritage, du travail de la terre, de l'enracinement dans un espace de vie, mais aussi du désir « d'ailleurs », de poésie...

Un beau moment de théâtre doublé d'une émotion particulière liée au fait que c'est notre environnement immédiat qui en a été la source d'inspiration.

Deux autres pièces sur d'autres thèmes sont d'ores et déjà écrites et seront jouées les **1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> mars**, à Clermont l'Hérault le matin et à Cabrières à la salle des fêtes en soirée.

## **Le Conseil municipal partenaire du théâtre le Sillon.**

Dans le cadre des ambassadeurs, une première pièce, *Chunky Charcoal* a été réservée le 17 novembre : 9 Cabriérois ont assisté à ce spectacle.

Le prochain spectacle choisi pour le mois de **mars 2017** est :

*Caché dans son buisson de lavande, Cyrano sentait bon la lessive / Hecho en Casa.* Spectacle à voir en famille à partir de six ans.

Au mois de mai nous retrouverons la Compagnie Marius qui nous avait enchantés avec *Le Schpountz* joué sur le terrain de foot en septembre 2014.

Elle donnera *Manon des sources et Jean de Florette*, spectacle qui aura lieu sur l'aérodrome de Valmascle.

## **Environnement**

Le samedi 15 octobre plusieurs élus de Cabrières ont assisté à la projection du film *Bye Bye pesticides* et au débat organisé par l'association *Asphodèle* et les élus de Péret.

Une occasion de soutenir les équipes municipales qui vont devoir passer à une gestion des espaces publics sans pesticides dès janvier 2017.

Plusieurs intervenants professionnels ont fait part de leur expérience d'agriculture biologique.

## **Aire de lavage des pulvérisateurs agricoles.**

Nous avons obtenu une subvention de l'Agence de l'eau et une du Conseil départemental de l'Hérault pour le financement de l'étude concernant le projet d'aire de lavage.

Une première réunion avec le bureau d'étude a eu lieu le 3 novembre.

## **Patrimoine**

### **La Boyne.**

La crue des 13 et 14 octobre a provoqué des dégâts sur le seuil en amont du pont de Péret.



Le 13 octobre à 13h30

Ce seuil très ancien servait à alimenter le moulin dit de *Vailhé* situé en aval sur la rive gauche de la Boyne.

Ce moulin est indiqué sur la carte de Cassini datant du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le débit de la rivière au niveau de ce seuil est aussi un repère visuel pour les Cabriérois. Il donne une indication sur le niveau des crues.



Le 13 octobre à 18h30

Nous avons demandé de l'aide au Syndicat mixte du fleuve Hérault pour la réhabilitation de ce seuil.



Le seuil après la crue, novembre 2016

La réparation de ces dégâts sera traitée dans le projet général d'entretien de la rivière.

Pour la Commission :

Marylise Malafosse

# INFORMATIONS GENERALES

## POLE SANTE DE FONTES

C'est avec grand plaisir que nous vous informons que le cabinet de médecine générale et le pôle de santé de Fontès est accessibles depuis le **mercredi 2 novembre**.



**Cabinet de médecine générale**  
**2 avenue Georges Clémenceau**  
Dr. Carmina SMITH, **médecin généraliste**  
Charlotte BUREAU, **ostéopathe.**

**Prenez contact avec eux  
par téléphone !**

### **Pôle de santé**

**14 boulevard Jules Ferry**

Line BOUSQUET, Suzy DRESSAYRE et  
Delphine TROTEL, **Infirmières D.E.**

Carol RICHARD, **Orthophoniste**

Martine LEROY et Edmund ROBINSON,  
**praticiens Zen Shiatsu**



## 2 avenue Georges Clémenceau

**Dr. Carmina SMITH - Médecin Généraliste**

**09 70 98 51 57 – 06 19 64 24 91**

Vous reçoit au cabinet sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 17 h à 19 h  
Assure des visites à domicile sur rendez-vous de 15 h à 17 h (lundi, mardi, mercredi, vendredi)  
Consulte au cabinet sur rendez-vous le samedi de 9 h à 12 h  
Aucune consultation le jeudi après-midi

**Charlotte BUREAU – Ostéopathe**

## 14 boulevard Jules Ferry

**Vos infirmières D. E** continuent d'assurer les soins à domicile.

Certains soins pourront être assurés au Pôle de santé sur rendez-vous aux numéros habituels :

**Line BOUSQUET | 06 80 38 19 02 Suzy DRESSAYRE | 06 16 04 12 22**

**Delphine TROTEL | 06 61 72 07 59**

**Carol RICHARD, Orthophoniste**

Intervient à domicile à Fontès et ses environs le mercredi et le vendredi matin à partir de 8 h  
Vous reçoit au Pôle de santé le lundi de 13 h à 19 h, le mercredi de 11 h à 19 h 30 et le vendredi de 13 h à 17 h Sur rendez-vous au **06 79 26 45 67**

**Martine LEROY et Edmund ROBINSON; praticiens en Zen Shiatsu** agréés FFST, vous recevront tous les mardis après-midi au Pôle de santé, sur rendez-vous au **06 22 40 93 20 (M. LEROY) ou 06 82 23 93 45 (E. ROBINSON)**

## *Et toujours...*

**Pharmacie les Sources** 22 Boulevard de la République | **04 67 25 15 64**

Vous accueille du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h à 19 h 30, et le samedi de 9 h à 12 h 15

**Cabinet de Kinésithérapie** 1 rue du Chardonnay | **04 67 25 17 26**

**Stéphanie BONNEFOUS, Aurélie AZORIN et Yannick BORT**

vous accueillent du lundi au vendredi à partir de 9 h.

**Taxi Coeur d'Hérault, conventionné transport de malade assis**

**Daniel ROUX | 06 82 64 23 04**

In May this year a Japanese lady was married to a local lad at the Mairie. The bride didn't speak much French so my wife, who is also Japanese, was asked to translate the marriage text. This was more complicated than thought so I tried to translate it into English as well. The text seemed to us to be rather old fashioned, especially that of the 'communauté de vie'. Maybe I'm taking it too literally?

In England & Wales, I'm not sure about Scotland where the law is different, one can have a civil service in a registry office but also some churches are authorised to carry out both a civil and religious marriage at the same time. Some other places are registered as 'approved venues'. The person performing the marriage, including vicars and priests etc, has to have been approved by the Registrar General who is a government official.

The bride and groom both have to declare there is no legal impediment to their marrying the other and then that they take the other to be their wedded wife/husband. One can add further texts/declarations. 'Love, honour and obey' used to be part of these 'contractual vows' but are no

longer officially required. These declarations are witnessed and the registrar then pronounces the couple as legally married. Same sex civil marriages are of course also legal.

One is then married, but there is usually no written contract. My wife and I had to modify our 'wedding contract' in order to benefit from certain French rules and avoid others, mainly concerning inheritance where the laws and taxes differ quite substantially.

As far as I understand, in France one is obliged to follow the succession laws, so much for the spouse, the children and then down the family line. In Great Britain one can leave one's estate to whoever, or whatever, one wishes, sometimes the cat. However a will can be contested. Under an E.U. Law, Brussels IV, expats can opt for their native country's law to apply to their wills, but I believe French inheritance tax still applies to those of us tax resident.

H.M.R.C. (Her Majesty's Revenue & Customs) tax the estate of the deceased, it's called Estate Duty. As in France, a spouse can pass their share of their estate tax free to their surviving part-

ner. Otherwise there is a tax free allowance, currently, of £325,000 per estate (about 375,000€). When the remaining spouse dies, the allowance of the predeceased spouse, if not 'used' in other bequests, can be added to make £650,000. Any amount over that is taxed at 40%, though there are some exceptions.

In France it is more complicated and possibly not so generous. Each inheritor has a tax free allowance which varies according to their relationship to the deceased, the maximum is 100,000€/person and the minimum just 1,594€/person. The tax rates then range from 5% to 60%.

**Royal news.** With the recent death of the King of Thailand, Queen Elizabeth II is now the longest serving living monarch. She will have reigned 65 years on 6<sup>th</sup> February 2017. I doubt she'll beat Sobhuza I who was Paramount Chief and then King of Swaziland for 82 years and 254 days. He died in 1982.

Phill Bannister

En mai de cette année une japonaise s'est mariée à un jeune homme de Cabrières à la Mairie. La mariée ne s'exprimait pas beaucoup en français donc ma femme, qui est aussi japonaise, a été invitée à traduire le texte du mariage. C'était plus compliqué que prévu donc j'ai essayé de le traduire en anglais aussi. Le texte nous a semblé plutôt démodé, surtout celui de la 'communauté de vie'. Peut-être que je l'ai interprété trop littéralement ?

En Angleterre et au Pays de Galles, je ne suis pas sûr de l'Écosse où la loi est différente, on peut avoir un service civil (de mariage) dans un bureau de l'état civil, mais certaines églises sont autorisées à célébrer un mariage civil et religieux en même temps. D'autres lieux sont enregistrés comme «lieux approuvés». La personne exécutant le mariage, y compris les vicaires et les prêtres, etc, doit avoir été approuvée par le « registrar général » qui est un fonctionnaire du gouvernement. La mariée et le marié ont tous deux à déclarer qu'il n'y a aucun obstacle juridique à leur union et ensuite qu'ils prennent l'autre pour être leur épouse / époux . On peut ajouter d'autres textes / déclarations. «L'amour, l'honneur et l'obéissance»

auparavant faisaient partie de ces «vœux contractuels» mais ne sont plus officiellement requis. Ces déclarations sont vérifiées et l'officier de l'état civil déclare alors le couple comme légalement marié. Les mariages civils de personnes de même sexe sont bien sûr légaux.

On est alors marié/e, mais il n'y a habituellement pas de contrat écrit. Ma femme et moi avons dû modifier notre «contrat de mariage» afin de bénéficier de certaines règles françaises et éviter d'autres, surtout en ce qui concerne l'héritage où les lois et les impôts diffèrent considérablement.

Pour autant que je sache, en France, on est obligé de suivre les lois de succession, tant pour le conjoint, les enfants et ensuite suivant la ligne familiale. En Grande-Bretagne on peut laisser des biens à quiconque, ou quoi que ce soit, parfois le chat. Cependant, un testament peut être contesté. Selon une loi U.E., Bruxelles IV, les expatriés peuvent opter pour la loi de leur pays d'origine pour leur testament, mais je crois que la taxe de succession française s'applique encore à ceux d'entre nous « résidant fiscal ».

H.M.R.C. (Recettes et Douanes de Sa Majesté = Impôts)

taxe la fortune du défunt, cela s'appelle 'Estate Duty'. Comme en France, un conjoint peut transférer sa part de biens à son partenaire survivant sans impôts. Sinon, il existe actuellement une part fiscale de £325,000 par succession (environ 375,000€). Lorsque le conjoint décède, la part de ce conjoint, si elle n'est pas «utilisée» dans d'autres legs, peut être ajoutée pour faire £650,000. Tout montant supérieur à celui-ci est taxé à 40%, bien qu'il y ait quelques exceptions. En France, c'est plus compliqué et peut-être pas si généreux. Chaque héritier a une part fiscale qui varie en fonction de sa relation avec le défunt, le maximum est de 100.000€/personne et le minimum de seulement 1594€/personne. Les taux d'imposition vont alors de 5% à 60%.

**Nouvelles royales.** Avec la mort récente du roi de Thaïlande, la reine Elizabeth II est maintenant la monarque vivante ayant le plus long règne. Le 6 février 2017 elle célébrera sa 65e année de règne.. Je doute qu'elle dépasse Sobhuza I qui a été le Chef du Paramount puis Roi du Swaziland pendant 82 ans et 254 jours. Il est mort en 1982.

Phill Bannister



Mercredi 23 novembre, le Président de la Communauté de communes du Clermontais et ses Vice-présidents ont, pour la première fois, présenté aux Conseillers communautaires et Conseillers municipaux des 21 communes membres, le bilan des actions menées en 2015 par la Communauté de communes du Clermontais.

Cette présentation va au-delà de l'obligation légale détaillée à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, celui-ci prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) adresse annuellement, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI. Ce rapport fait également l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique.

En décidant de présenter en avant première le rapport d'activité 2015, lors d'une rencontre - débat ouverte aux Conseillers municipaux des 21 communes, la Communauté de communes a marqué sa volonté de :

- \* Renforcer la communication en direction des conseillers municipaux

- \* Faciliter l'appropriation du fait et du projet communautaire par les élus locaux
- \* Favoriser la transparence et la démocratie participative.

Et afin de permettre de prendre connaissance de la variété des missions et des actions menées par la Communauté de communes du Clermontais pour servir au mieux les habitants du territoire, ce rapport est téléchargeable sur le site de la CCC.